

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 AVRIL 2023

Approbation des Comptes de Gestion
Approbation du Compte Administratif Communal
Approbation du Compte Administratif Eau & Assainissement
Approbation du Compte Administratif Location
Affectation des résultats au B.P. Communal
Affectation des résultats au B.P. Eau & Assainissement
Affectation des résultats au B.P. Location
Approbations des budgets 2023 : principal, eau et assainissement et hauts plateaux
Vote des taux des taxes directes locales
Subvention 2023 à l'Office du Tourisme
Création de postes temporaires saison été 2023
Demande de subvention au Département réfection mur extérieur est du cimetière

Approbation des Comptes de Gestion

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes de gestion de l'exercice 2022, à savoir :

- Principal,
- Eau & Assainissement,
- Hauts Plateaux,

dressés par Monsieur le Percepteur,

APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion 2022 précités, conformes aux écritures de la comptabilité administrative communale.

Approbation du Compte Administratif Communal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick GONDRAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Thomas GUILLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	678 652,25 €	0,00 €	734 307,37 €	0,00 €	1 412 959,62 €
Opérations de l'exercice	506 425,92 €	610 596,11 €	1 466 488,13 €	2 032 419,47 €	1 972 914,05 €	2 643 015,58 €
TOTAUX	506 425,92 €	1 289 248,36 €	1 466 488,13 €	2 766 726,84 €	1 972 914,05 €	4 055 975,20 €
Résultats de clôture (*)	0,00 €	782 822,44 €	0,00 €	850 238,71 €	0,00 €	1 633 061,15 €
Restes à réaliser	892 514,40 €	3 950,00 €			892 514,40 €	3 950,00 €
TOTAUX CUMULES	1 398 940,32 €	1 293 198,36 €	1 466 488,13 €	2 766 726,84 €	2 865 428,45 €	4 059 925,20 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	105 741,96 €	0,00 €	0,00 €	1 300 238,71 €	0,00 €	1 194 496,75 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Approbation du Compte Administratif Eau & Assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick GONDRAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2022** dressé par Monsieur Thomas GUILLET, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	312 610,71 €		227 344,32 €	0,00 €	539 955,03 €
Opérations de l'exercice	13 767,54 €	173 470,55 €	311 770,02 €	428 810,66 €	325 537,56 €	602 281,21 €
TOTAUX	13 767,54 €	486 081,26 €	311 770,02 €	656 154,98 €	325 537,56 €	1 142 236,24 €
Résultats de clôture (*)		472 313,72 €	0,00 €	264 384,96 €	0,00 €	736 698,68 €
Restes à réaliser	490 000,00 €	0,00 €			490 000,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	503 767,54 €	486 081,26 €	311 770,02 €	656 154,98 €	815 537,56 €	1 142 236,24 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	17 686,28 €	0,00 €	0,00 €	344 384,96 €	0,00 €	326 698,68 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Approbation du Compte Administratif Location

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de de Monsieur Patrick GONDRAND délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2022** dressé par Monsieur Thomas GUILLET, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	79 569,01 €	0,00 €	85 569,01 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	26 484,00 €	20 000,00 €	26 484,00 €
TOTAUX	0,00 €	6 000,00 €	20 000,00 €	106 053,01 €	20 000,00 €	112 053,01 €
Résultats de clôture (*)	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	86 053,01 €	0,00 €	92 053,01 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	6 000,00 €	20 000,00 €	106 053,01 €	20 000,00 €	112 053,01 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	86 053,01 €	0,00 €	92 053,01 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Affectation des résultats au B.P. Communal

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2021	MONTANT AFFECTÉ À LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES À RÉALISER 2022	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	678 652,25		104 170,19	RAR Dépenses	-888 564,40	-105 741,96
				892 514,40		
				Recettes		
				3 950,00		
FONCTIONNEMENT	734 307,37	450 000,00	565 931,34			850 238,71

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31/12/2022		850 238,71
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =		105 741,96
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) =		394 258,04
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =		350 238,71
Total affecté au c/ 1068 =		489 781,00

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2023

Résultat d'investissement reporté au BP 2023, ligne R001 =	782 822,44
Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2023, ligne R002 =	744 496,75
Restes à réaliser en dépenses =	892 514,40
Restes à réaliser en recettes =	3 950,00
Recette au C/1068 =	500 000,00

Affectation des résultats au B.P. Eau & Assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2021	MONTANT AFFECTÉ À LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES À RÉALISER 2022	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	312 610,71		159 703,01	RAR Dépenses	-490 000,00	-17 686,28
				490 000,00		
				Recettes		
				0,00		
FONCTIONNEMENT	227 344,32	80 000,00	117 040,64			264 384,96

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31/12/2022	264 384,96
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =	17 686,28
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) =	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =	246 698,68
Total affecté au c/ 1068 =	17 686,28

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2023

<i>Résultat d'investissement reporté au BP 2023, ligne R001 =</i>	472 313,72
<i>Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2023, ligne R002 =</i>	246 698,68
<i>Restes à réaliser en dépenses =</i>	490 000,00
<i>Restes à réaliser en recettes =</i>	0,00
<i>Recette au C/1068 =</i>	17 686,28

Affectation des résultats au B.P. Location

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2021	MONTANT AFFECTÉ À LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES À RÉALISER 2022	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	6 000,00		0,00	RAR Dépenses 0,00 Recettes	0,00	6 000,00
FONCTIONNEMENT	79 569,01	0,00	6 484,00			86 053,01

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31/12/2022	86 053,01
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) =	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =	86 053,01
Total affecté au c/ 1068 =	0,00

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2023

<i>Résultat d'investissement reporté au BP 2023, ligne R001 =</i>	<i>6 000,00</i>
<i>Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2023, ligne R002 =</i>	<i>86 053,01</i>
<i>Restes à réaliser en dépenses =</i>	<i>0,00</i>
<i>Restes à réaliser en recettes =</i>	<i>0,00</i>
<i>Recette au C/1068 =</i>	<i>0,00</i>

Approbations des budgets 2023 : principal, eau et assainissement et hauts plateaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les budgets primitifs 2023, à savoir :

Principal :

- Fonctionnement :
Dépenses & Recettes : 2 296 101.34 €
- Investissement :
Dépenses & Recettes : 1 771 035.34 €

Eau & Assainissement :

- Fonctionnement :
Dépenses & Recettes : 564 456.22 €
- Investissement :
Dépenses & Recettes : 667 834.51 €

Hauts Plateaux :

- Fonctionnement :
Dépenses & Recettes : 106 053.01 €
- Investissement :
Dépenses et Recettes : 6 000.00 €

Vote des taux des taxes directes locales

Le Conseil Municipal dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023 fixe comme suit le taux des contributions directes :

- Foncier Bâti.....36.26 %
- Foncier Non Bâti.....60.72 %
- Taxe d'habitation..... 24.64 %

Subvention 2023 à l'Office du Tourisme

L'Assemblée Communale suite à :

- La délibération du 19 mai 1999 relative à la convention signée avec l'office de tourisme et notamment l'article 9 « conditions financières »,
- La délibération du 27 mars 2003,

DECIDE d'allouer pour l'année 2023 une subvention de 130 000€ .

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Création de postes temporaires saison été 2023

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- Le remplacement d'agents titulaires placés en congé maladie ou congé annuel et, pour faire face à des besoins occasionnels, notamment sur les manifestations estivales.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE, la création à compter du 11 avril 2023 de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Ces emplois non permanents seront occupés par 2 agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

Il devra justifier d'expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 390 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Demande de subvention au Département réfection mur extérieur est du cimetière

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le mur extérieur du cimetière est en mauvais état et qu'il convient de programmer des travaux de maçonnerie afin de le restaurer.

Il donne lecture des 2 devis présentés H.T.:

- MUR EST
- Entreprise PESENTI..... 26 525.00 €
- Entreprise BGMC..... 27 940.00 €

Il invite le Conseil à délibérer.

Après échanges de vues ce dernier, à l'unanimité :

APPROUVE le devis de l'Entreprise PESENTI pour un montant H.T. 26 525.00 € soit 31 830.00 € TTC.

Et,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du contrat Territorial.

DEMANDE son inscription en tranche indicative dans un premier temps.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.